

Démarche LSST GHT Atlantique17

Prévention du tabagisme à l'hôpital
Colloque LSST du 17 septembre 2021





Emergence de la démarche LSST

- > Volonté institutionnelle avec existence d'un comité de pilotage de prévention du tabagisme
- > Nuisances aux entrées de l'établissement verbalisées par :
 - > Les usagers
 - > Les professionnels
- > Altération de l'image d'un établissement de soins
- > Sentiment d'iniquité des professionnels non fumeurs en raison de multiples pauses des fumeurs
- > 1^{er} AAP dans le cadre du fond de lutte contre le tabac en juillet 2018
- > Présence d'un animateur santé publique depuis mai 2018



Quelle place pour l'hôpital dans la prévention du tabagisme ?

La réponse à l'AAP est l'occasion pour l'établissement, qui s'inscrit dans une démarche de prévention et de promotion de la santé et qui va répondre à plusieurs autres appels à projet dans le cadre de la lutte contre les addictions.

- > Réduction du tabagisme à l'hôpital « Vers un hôpital sans tabac » en 2018
- > "Tabac et psychiatrie" en 2019
- > "Tabac et périnatalité" en 2019

Orienté tant vers les usagers que vers les professionnels, l'objectif est créer un environnement favorable à la santé pour tous et participer à la réduction du tabagisme.

Cette démarche correspond aux actions portées par le projet d'établissement :

- > La qualité et la sécurité des soins
- > La qualité de vie et de l'environnement au travail

Il est envisagé de poursuivre cette démarche au niveau du GHT avec un projet sur l'hôpital de Rochefort



PRESENTATION DES PROJETS



« Vers un hôpital sans tabac »



Objectifs

- > Favoriser un environnement favorable à la santé
 - » Supprimer le tabagisme passif notamment aux abords immédiats de l'établissement
 - » Délocaliser les zones « Fumeurs »
 - » Installer des abris fumeurs

- > Développer la communication et la signalétique
 - » Signalétique « Hôpital sans tabac »
 - » Actions de communication régulières : Moi(s) sans tabac, Journée mondiale 31 mai

- > Informer, sensibiliser, former les professionnels de l'établissement :
 - » Sensibiliser les professionnels au repérage et à la PEC des patients fumeurs dans leur parcours de soins
 - » Former les personnels à l'accompagnement du fumeur dans sa démarche de réduction ou d'arrêt du tabac
 - » Former les personnels et ceux en cours de formation (IFSI/IFAS) au repérage et sur les conseils à minima

- > Former à la prescription des substituts nicotiques, au regard du protocole en vigueur sur l'établissement, la loi du 26 janvier 2016 permettant à tous les infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes de prescrire des substituts nicotiques d'aide au sevrage



Vers un HÔPITAL SANS Tabac

L'exposition passive à la fumée de tabac a pour l'enfant et l'adulte, de nombreux risques: infections respiratoires basses, crises d'asthme, retard de croissance intra-utérin, accidents coronariens, cancers du poumon...

En tant qu'établissement de santé, le GHLEA s'inscrit dans une démarche de prévention et de promotion de la santé. Il souhaite créer un environnement favorable à la santé pour tous et participer à la réduction du tabagisme.

Dans ce cadre, l'établissement a donné suite en septembre 2018 à un appel à projet et obtenu une réponse favorable de l'ARS. Cette démarche correspond aux actions portées par le projet d'établissement, dans le cadre de la qualité et la sécurité des soins et la qualité de vie et de l'environnement au travail.

Il s'agit de prévenir les risques d'exposition au tabagisme passif et de sensibiliser les professionnels, les patients et visiteurs aux nuisances du tabac sur leur environnement.

INSCRIRE PROGRESSIVEMENT L'ÉTABLISSEMENT DANS UNE DÉMARCHE HÔPITAL SANS TABAC

Mise en place d'une expérimentation par le déploiement d'une signalétique pour éloigner les fumeurs des lieux de passage (maternité / cour hématologie).

Bilan de la phase d'expérimentation.

Décembre 2018



Aménagements dans le but de créer un environnement sain aux abords des entrées des lieux d'expérimentation.

Décembre 2020
Extension de l'expérimentation sur le site Saint-Louis.





PERMETTRE LE REPÉRAGE ET LE SEVRAGE TABAGIQUE DES FUMEURS

La campagne "Mai(s) Sans Tabac" lancée en novembre 2016 et renouvelée en 2017 par le Ministère des Solidarités et de la Santé et Santé Publique France, en partenariat avec l'Assurance Maladie, a permis une réduction significative du tabagisme de la population. Les actions d'incitation au sevrage ont donc montré leur efficacité.

Aussi, plusieurs études ont mis en évidence un effet plus important lorsque les participants avaient été recrutés dans un contexte de soins. L'hospitalisation est une opportunité à l'arrêt du tabac, même temporaire. Ce projet a pour objectif de permettre un repérage des patients fumeurs en vue de leur proposer une aide au sevrage.

Pour ce faire, une offre complémentaire de formation à destination de l'ensemble des professionnels est prévue sur 2019-2020. Elle permettra aux soignants d'acquérir des bases sur le tabagisme et le sevrage, et de délivrer un message adapté aux patients, voire d'accompagner le fumeur dans sa démarche de réduction ou d'arrêt du tabac.

Un accompagnement est également prévu à destination des professionnels fumeurs. En effet, 2 études menées par un pneumologue

et une infirmière de tabacologie de l'établissement auprès de médecins et infirmiers sur leurs habitudes personnelles ainsi que professionnelles concernant la prise en charge du tabagisme de leurs patients ont montré que :

- Sur 430 infirmiers ayant répondu à l'enquête, environ 32% étaient d'anciens fumeurs, 30% l'étaient encore dont 70% envisageaient l'arrêt du tabac.
- Sur 145 médecins ayant répondu à l'enquête, environ 28% étaient d'anciens fumeurs, 13% l'étaient encore dont 60% envisageaient l'arrêt du tabac.

Une aide ainsi qu'un accompagnement des professionnels fumeurs, dans leur intention ou démarche de sevrage tabagique, peuvent être proposés par l'équipe de tabacologie. Il est rappelé que le service de santé au travail, lors des visites médicales, contribue dans le cadre de ses missions de prévention à délivrer une information ainsi qu'une orientation aux professionnels fumeurs sur les dispositifs de sevrage existants.

Service épidémiologie du CHSRR - 23 novembre 2018



| LA RÉGLEMENTATION

Rappel de la loi :

Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer notamment dans les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail.

Le Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT) précise la nécessité "d'étendre les lieux où il est interdit de fumer et renforcer le respect de l'interdiction de fumer dans les lieux collectifs" intégrant une démarche de lieu de santé sans tabac.

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a rappelé courant 2017 l'interdiction de fumer dans les lieux de santé et la nécessité de s'inscrire dans une stratégie de lutte contre le tabagisme.

Vers une
MATERNITÉ
SANS
Tabac

INTERDICTION DE FUMER
INTERDICTION DE VAPOTER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 60€ ou à des poursuites judiciaires
Vapoter ici vous expose à une amende de deuxième classe (allant de 30€ à 150€ maximum).

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :
39 89 (0,15€/min depuis un poste fixe, Tabac Info Service)

Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

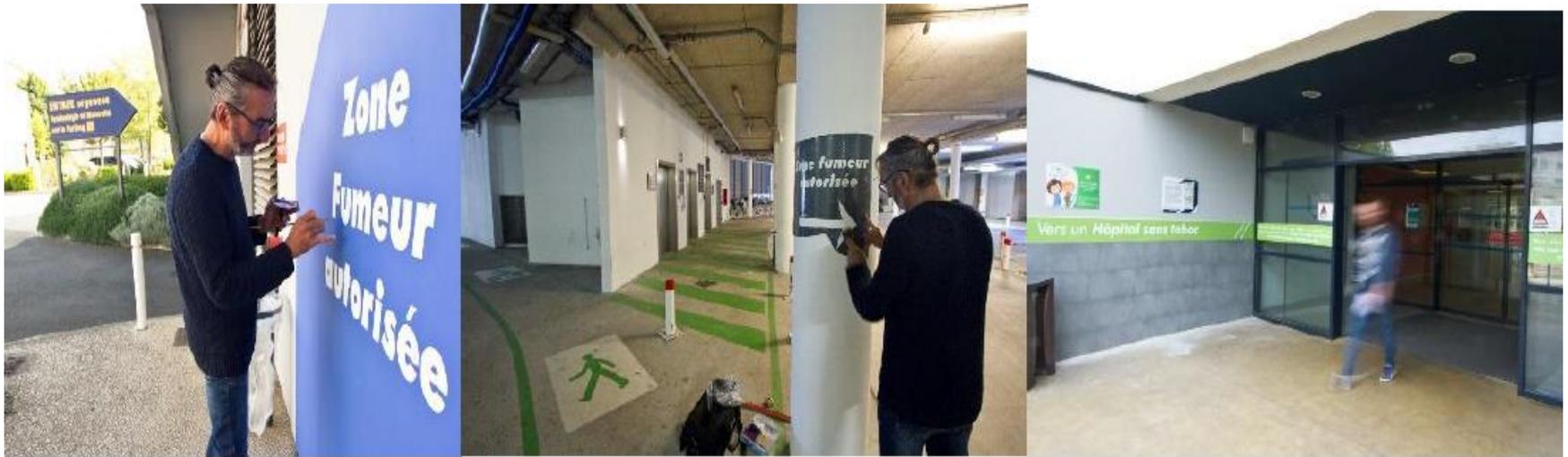
Décret n° 2017-683 du 25 avril 2017 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.



MATERNITÉ
SANS
Tabac

“
Je suis née hier
et mes petits poumons
sont fragiles.
Je dors juste au-dessus
de vous, pensez à moi!

Vous êtes dans une zone "sans tabac", au nom de tous, nous vous remercions de vous éloigner des entrées de bâtiments et de rejoindre les espaces signalés à cet effet.



Mai 2021 :

Installation de 5 nouveaux abris fumeurs :

- Cours des ambulances
- Entrée UMJ (Prof. Urgences et imagerie)
- Entrée UHCD à destination des patients
- Entrée principale (double abris)
- Entrée aile nord (cours à proximité du vagemestre et des diététiciennes)



*Nous venons voir notre
petit frère à la maternité!
La fumée nous fait tousser,
pensez à nous!*

*Vous êtes dans une zone "sans tabac", au
nom de tous, nous vous remercions de vous
éloigner des entrées de bâtiments et de
rejoindre les espaces signalés à cet effet.*



BILAN

Points forts

- > Démarche bien perçue par les professionnels et les usagers
- > Réelle amélioration de l'environnement sur les 2 entrées principales de l'établissement
- > Engagement de la Direction de l'établissement qui a favorisé le financement de 6 abris fumeurs
- > Existence d'un comité de pilotage sur le MCO et sur la psychiatrie



Bilan

Faiblesses

- > Faible mobilisation des professionnels dans la formation :
 - » Formation au conseil à minima de 3h30
 - » Formation de 2 jours (référents)
- > Contraintes de service (absentéisme notamment) pour le départ des agents en formation
- > Insuffisance de connaissance du projet par les soignants malgré la campagne de communication faite en début de projet
- > Insuffisance de connaissance des possibilités de prescription par les infirmières et les kinésithérapeutes
- > Retard dans la poursuite du projet en raison de la crise sanitaire



Axes d'amélioration

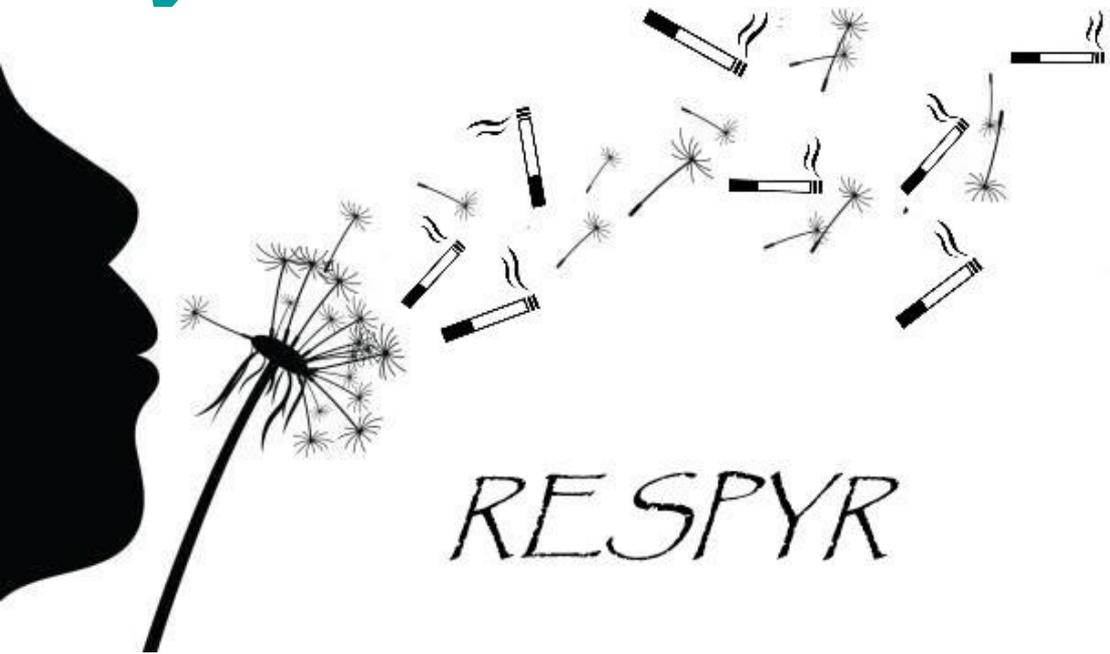
- > Nouvelle campagne de communication :
 - » Intervention dans les services des infirmières de tabacologie et de l'ASP pour :
 - présenter la politique de l'établissement en matière de réduction du tabagisme
 - Présenter les différents projets en cours financés par l'ARS dans le cadre du fond de lutte contre les addictions et les projets en perspective
 - Communiquer sur la loi du 26 janvier 2016 et le droit de prescription des TSN par les infirmiers et les kinés
 - » Communication dans le journal de l'établissement joint aux fiches de paie
 - » Communication lors de la JMST et le Moi(s) sans tabac
- > Evolution dans l'organisation des formations en demi-journée : ces temps font souvent suite à une journée de travail → à présent couplés à la formation incendie également en demi journée (du sens avec la sécurité incendie)



« Tabac et psychiatrie »



Projet « RESPYR »



RESPYR

REnforcer les compétences des

Soignants de

PsYchiatry pour l'accompagnement du patient

fumeu**R**



Pourquoi un projet spécifique à la psychiatrie ?

- La consommation de tabac aggrave la pathologie psychiatrique
- La consommation de tabac diminue l'efficacité de certains traitements psychotropes
- Le tabagisme est la principale cause de mortalité chez des patients avec un trouble psychotique, avec une réduction de l'espérance de vie de 25 ans dans cette population contre 10 ans chez les fumeurs sans troubles mentaux (Dr A. DERVAUX La Presse Médicale - Volume 45, numéro 12P1 - décembre 2016)
- Les personnes atteintes de troubles psychiatriques sont plus nombreuses à fumer avec un niveau de dépendance plus important



Nécessité d'un accompagnement renforcé



Projet « RESPYR »

Les grands axes :

Ce projet porté par l'ELSA, Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie, s'articule autour de :

- > La sensibilisation de tous les soignants à la question du tabac en psychiatrie
- > Une évaluation des pratiques professionnelles à l'aide d'une enquête au commencement et à la fin du projet
- > La formation de 2 IDE référents tabac /service dans les différents secteurs de psychiatrie soit 48 référents, à l'accompagnement du patient fumeur, avec possibilité de prescription
- > Le soutien individuel et collectif des référents sur la durée
- > Une mobilisation des équipes à l'occasion des « Moi(s) sans tabac », « journée mondiale du tabac »



Projet « RESPYR »

Missions des Référents

- > **Développer le repérage et l'évaluation** des patients fumeurs dès l'admission en service psychiatrique afin de proposer un accompagnement adapté.
- > **Sensibiliser et mobiliser les soignants et étudiants** à la question du tabac, répondre à leurs interrogations et faire évoluer les représentations, avec le soutien de l'équipe ELSA
- > **Veiller à la diffusion des protocoles et documents** concernant la prise en charge des patients fumeurs dans leurs services
- > **Actualiser leurs connaissances** et proposer des améliorations de prise en charge lors d'échanges de pratiques tous les 3 mois avec l'équipe ELSA



« Tabac et périnatalité »



Constat

Le tabagisme pendant la grossesse est un facteur de risque évitable de morbidité maternelle et foétale et constitue un enjeu majeur de santé publique.

En France, la prévalence de consommation de tabac au 3ème trimestre de grossesse est de 16.2% (taux le plus élevé d'Europe) avec des disparités régionales ; celle de Nouvelle Aquitaine est de 22,9 % soit près de 7 % de plus que la moyenne nationale.

Bien que les risques liés au tabagisme pendant la grossesse soient bien connus, on constate une disparité en terme de connaissances et d'idées reçues sur les conséquences du tabac mais également sur le sevrage tabagique, souvent liée à des caractéristiques sociales et de santé défavorables (niveau d'études, revenus, situation professionnelle, isolement, conjoint fumeur...).



Objectif et axes du projet

L'objectif de ce projet est de développer le repérage et la prise en charge du tabagisme des femmes enceintes ou en désir de grossesse et en post natal ainsi que d'accompagner le conjoint dans cette démarche.

Ce projet porté par le PFE s'articule autour de :

- > Consultations organisées par une sage-femme en collaboration avec les infirmières de tabacologie en lien avec le protocole existant
- > Actions de formation et de sensibilisation à destination des professionnels de la périnatalité pour leur permettre de repérer et d'orienter les femmes ou couples vers la consultation de sevrage tabagique



Réduction du tabagisme des professionnels



PEC du tabagisme des professionnels

Les fumeurs souhaitant arrêter ou diminuer leur consommation de tabac peuvent se faire accompagner de manière confidentielle, personnalisée et gratuite par la consultation de tabacologie du GH de La Rochelle.

Depuis le 1er janvier 2019, les substituts nicotiques sont remboursés à 65 % par l'Assurance Maladie et le ticket modérateur peut être pris en charge par la complémentaire santé avec une prescription d'un médecin, dentiste, kinésithérapeute, infirmière...



PEC du tabagisme des professionnels

Tous les agents du Centre Hospitalier de La Rochelle peuvent bénéficier gratuitement des

Ateliers Bien Etre

Le slogan : « n'oubliez pas de prendre soin de la personne avec laquelle vous passez le plus de temps dans votre vie : VOUS »

- > Séances de massage,
- > Séances de réflexologie plantaire, de luminothérapie,
- > Séances d'aromathérapie
- > Séances de méditation de pleine conscience
- > Séances d'auto hypnose



Projet en perspective



Projet en perspective

Réduction du tabagisme à l'hôpital de Rochefort : constat

- > L'agglomération rochefortaise fait partie des bassins de population fragiles avec des indicateurs socio-économiques nettement défavorables par rapport à la moyenne régionale avec un faible niveau de littératie
- > Les indicateurs de santé sont nettement défavorables concernant la mortalité générale, la mortalité prématurée évitable notamment liée aux usages de tabac et d'alcool. Les personnes en ALD y sont également en plus forte proportion qu'en moyenne.
- > Une enquête réalisée auprès des professionnels en 2008 montrait un taux de fumeurs de 29% dont 65% souhaitaient arrêter de fumer et 50% ressentaient un besoin d'aide au sevrage.



Réduction du tabagisme à l'hôpital de Rochefort

- > Former les personnels les soignants :
 - » Conseil à minima et prescription de TSN (Traitement de substitut nicotinique)
 - » Formation de référents : 2 jours
 - » Accompagnement des référents tabac sur les services
 - » Développer la communication autour des Lieux de santé sans tabac
- > Repérer et accompagner les professionnels fumeurs en démarche de sevrage



Merci de votre attention

Des questions ?

